

**Arrêté du 10/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2516 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

(JO n° 299 du 26 décembre 2013)

**Dernière modification** : Néant

**Publics concernés** : Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2516 (stations de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillérisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents).

**Objet** : Création des prescriptions techniques générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2516 relatives à la protection de l'environnement pour l'exploitation de telles installations.

**Entrée en vigueur** : le 27 décembre 2013

**Délais d'application** :

Immédiat pour les installations nouvelles.

Pour les installations existantes, il ne s'applique pas aux installations existantes déjà autorisées ou déclarées au titre de la rubrique n° 2516.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice :

- de prescriptions particulières dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement ;
- des autres législations ainsi que des schémas, plans et autres documents d'orientation et de planification approuvés.

**Notice** : Ces règles et prescriptions déterminent les mesures propres à prévenir et à réduire les risques d'accident ou de pollution ainsi que les conditions d'insertion dans l'environnement de l'installation.

**Guide** : « Guide de justification rubrique 2516 ». Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.

En ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

[http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/sites/default/files/gesdoc/68798/Guide\\_Justification\\_2516.pdf](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/sites/default/files/gesdoc/68798/Guide_Justification_2516.pdf)